

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-281

OBJET : Promotion interne au choix de l'année 2022 pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°2022-320 du 29 novembre 2022.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, articles 7-3°, 11 et 12,

Vu l'arrêté n° 2022-320 du 29 novembre 2022 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Considérant que cinq des fonctionnaires, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

- ARRÊTE -

Article 1er : Les cinq fonctionnaires, dont les noms suivent, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Madame BARDOUX Catherine | Mairie de Aulnay-Sous-Bois |
| - Monsieur BENARAB Khaled | Est Ensemble (T8) |
| - Madame GUYON Aline | Mairie de Choisy-le-Roi |
| - Madame HUSSENET Isabelle | Mairie de Courbevoie |
| - Madame ROSSI Blandine | Est Ensemble (T8) |

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 25 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial




Solenne LÉPINGLE